



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA
JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
chargée des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences
des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des
services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre
et Miquelon,

Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 03/12/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
spécialité Activités nautiques mention planche à voile / ski nautique d'initiation et de
découverte est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
BPALP200143	Monsieur ALLAIRE Yohann	
BPALP200144	Monsieur BERNACHOT Jean-Phillpe	
BPALP200145	Madame FERRER Aurore	
BPALP200146	Monsieur ROSSIGNOL Rémi	

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de
Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 03/12/2020

P/ Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale,
et par délégation,

la cheffe de service


Marie-Jeanne EHLINGER